

BARJAC

1789

1989



Consultation sur place



MEDIATHEQUE MUNICIPALE
Jean-Pierre CHABROL
BARJAC



011678 0029

Synoptique historique

Quelques aspects de l'Histoire de Barjac à
l'Epoque Révolutionnaire



Le Mot du Maire...

n° 08 13/3/13 E

L'année qui commence ramène avec elle la période des vœux : souhaiter une bonne et heureuse année n'est pas offrir la plus belle des espérances.



1989 revêt un caractère tout particulier : nous aurons au mois de mars une échéance électorale, à savoir le renouvellement du Conseil Municipal, mais 89 est aussi l'année du Bicentenaire de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. C'est pourquoi nous vous offrons ce septembrer dans lequel vous trouverez quelques pages d'histoire de notre cité pendant la révolution.

Je tenais à féliciter notre ami et conseiller municipal, Jean-Marie COMTE, à qui revient tout le mérite de l'élaboration de ces textes, fruit d'un patient travail de recherches.

Je félicite également M. ACHARD qui a bien voulu apporter son concours et tout son talent pour nous présenter ce synoptique de BARJAC.

Je les remercie tous deux bien chaleureusement.

A vous tous, Barjacois et Barjacoises, je vous souhaite une bonne et heureuse année. Je ne vous présente pas mes vœux par pure tradition, je vous les adresse tous simplement et de tout coeur.

Gardez en mémoire tout au long de cette année plus que de coutume les trois mots symbole de notre République

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Meilleurs Vœux.

BARJAC EN UZEGE

LE SITE

La petite ville de BARJAC est établie sur un replat du plateau des Garrigues entre CEZE et ARDECHE, entre AUBENAS et PONT ST ESPRIT, dans cette région de grottes, d'avens et de canons, dernière étape du pays d'UZES, verrouillant la porte du Bas Vivarais à la limite des derniers contreforts des Cévennes.

Cité prospère au Moyen-Age, agglutinée autour de ses châteaux, elle domine le Bassin BARJAC-ALES-LUNEL, couloir naturel Nord-Sud entre les "Serres" au profil hellénique et les hautes rives du plateau de RONZE.

Figure de proue lancée par la garrigue sur les flots pétrifiés de la mer tertiaire, elle paraît venir au devant

du visiteur sous un ciel lumineux balayé par le mistral.

Quant le soleil se couche derrière les Cévennes, il fait flamboyer les vitres des blanches façades et le vermeil des tuiles romanes sur le fond violet des collines et des champs de lavande.

Dernier adieu de la Provence, premier salut de la montagne, ce site millénaire a vu les premières migrations préhistoriques. Il fut le lieu de passage des commerçants phocéens et les légions romaines.

Lieu de rencontre de plusieurs civilisations son histoire est inscrite dans le sol et dans la pierre.

TOPONIMIE

L'Etymologie de BARJAC dériverait de la racine préceltique BARG avec le sens primitif de : rocher, hauteur (à rapprocher du germanique BERG - montagne - et du ligure BRIGA. Avec le suffixe latin LACUM le nom devint BARGAACUM puis BARJACUM en 1294 et enfin BARJAC... et son environnement : le BARJACOIS.

LA PREHISTORIQUE

De nombreuses grottes ont servi d'abri aux premiers hommes : Grotte des fées, Baume RONZE, SIGNARGUES, PEYROLE, ROQUEPERTUIS.

Des silex taillés, des pointes de flèches, des bijoux, des poteries témoignent d'une industrie primitive.

On recense également 15 dolmens sur le plateau de RONZE. Près de LUSSAN s'élève un menhir. Les bois de BARJAC recèlent également de nombreux spécimens de "Capitelles" maisons de pierres sèches construites en encorbellement.

LA PROTOHISTOIRE

Est celle des Celto-Ligures : population métissée et active solidement organisée en communauté prospérant dans les premiers domaines agricoles du BARJACOIS : TREBOUL (le petit village), BESSAS (domaine du bouleau) BRUJAS (domaine de la bruyère), SALAVAS (domaine de l'eau), LEND (l'ormeau) CANTABRE (brillant ruisseau), VABRE (ravin).

Le vieux BARJAC était un relais sur une route commerciale des Grecs (Phocéens de Marseille) qui passait par CAVAILLON - PONT ST ESPRIT - BARJAC - VALLON - AUBENAS - BRIOUDE.

LES GAULOIS

L'arrivée des hommes du second âge du fer (Gaulois des Tribus Volkes et Helviennes) apporte la guerre. BARJAC sera la frontière entre les deux peuples (VAGNAS aux Helviens capitale ALBA, BARJAC aux Volkes Arécomique capitale NEMAUSUS (Nîmes).

LES ROMAINS

En 121 avant J.C., BITUIT roi des ARVERNES traverse le BARJACOIS pour rencontrer l'armée romaine commandée par FABIUS MAXIMUS.

En 102 avant J.C., l'invasion des TENTONS est refoulée par CAIUS MARIUS.

En 52 avant J.C., JULES CESAR passe par la vieille route pour marcher vers les Cévennes et les Arvernes.

Les romains victorieux installent des colons sur le BARJACOIS. Le plus important domaine est le "FUNDUS MALLIACUS" (MAILHAC) ou Maillac, dans la plaine au pied de l'éperon de BARJAC.

Ce domaine devient le berceau du christianisme pour la région. On a trouvé plusieurs cippes et bustes funéraires ainsi que des monnaies sur cet emplacement qui fut un cimetière Gallo-Romain.

(On peut citer comme autres domaines : Iciacus (ISSIRAC) - Fundus Aurimacus (ORGNAC) - Fundus

Calviacus (CAUVIAC) - Fundus Davitiacus (DUZAC).

La paix romaine va durer quatre siècles sur la Narbonnaise première dont fait partie la BARJACOIS.

La route grec n'est plus qu'une route secondaire du Rhône aux Cévennes (route du sel).

La nouvelle route part de NEMAUSUS (Nîmes) par UZES-LUSSAN-THARAUX-BARJAC vers AUBENAS et ALBA. On a trouvé 13 bornes milliaires sur le trajet de cette voie.

D'autres routes secondaires viennent compléter le réseau.

LES INVASIONS

Des VANDANES - des WISIGOTHS - des FRANCS - des SARRAZINS et des HONGROIS dévastent l'UZEGE.

La bourgade du vieux BARJAC disparaît.

Les survivants se regroupent autour de la ville et de la chapelle MAILLAC.

Les Wisigoths dominent le pays. La forêt s'étend à la place des cultures.

LES CAROLINGIENS

CHARLEMAGNE assure l'ordre et la paix. L'administration de la sous-vigierie de BARJAC allait de l'Ardèche à la Cèze et dépendait d'UZES.

En 843, le traité de Verdun sépare l'Uzège et le Vivarais de la Septimanie pour les unir aux possessions de l'Empereur Lothaire (royaume de Bourgogne Provence).

LA FEODALITE

En 932, le Comté d'UZES est rattaché au royaume de France. Le Comté de TOULOUSE devient donc le maître de la "marche frontière du BARJACOIS".

Au Xème siècle, ce territoire sera administré par un fidèle du Comté qui établira une forteresse sur un rocher voisin, au lieu dit "Bargiacum" castel qui protégera la station routière.

Au pied du château se constitue une nouvelle communauté qui supplantera MAILLAC. Ce sera BARJAC. Le premier seigneur de Barjac est PONS GUILLAUME de BARJAC.

Parmi ses successeurs, PIERRE DE BARJAC devient célèbre. Il illustre la cour de Raymond V de TOULOUSE par son talent poétique. Il est l'ami du troubadour Guillaume de Balaum (ou BALAZAN de Montpellier).

A la même époque, les Chartreux défrichent une partie des de RONZE et s'établissent à la VALBONNE.

LA ROYAUTE

Au XIVème siècle, la seigneurie de BARJAC est entre les mains de plusieurs coseigneurs vassaux de l'évêque d'UZES ce qui explique l'existence de 3 châteaux dans la même enceinte.

La guerre de cent ans entraîne le brigandage et la peste noire. La population est décimée. D'où la nécessité de protéger les habitations par des remparts. Pendant les guerres de religion, BARJAC est une place forte protestante sous l'autorité du Duc de ROHAN.

Le 5 juin 1622, le roi LOUIS XIII se présente avec son armée venant de VAGNAS et Jacques de BAUVOIR du ROURE seigneur de BARJAC fait sa soumission au roi en lui remettant les clefs de la ville. La paix est signée à ALES. Mais il faut détruire les fortifications. Il ne subsiste qu'une partie du vieux donjon où sera installée une horloge.

Le Comte de ROURE fait bâtir un nouveau château de style renaissance sur les assises des anciennes fortifications.

Les Capucins construisent un couvent doté d'une chapelle.

Un hôpital est créé.

L'Eglise est reconstruite sous le vocable de ST-LAURENT. C'est la prospérité.



LA REVOLUTION

Pendant la Révolution, le dépôt Général d'Archives qui était dans la vieille tour est incendié.

EN 1899

Le château est vendu. Tout le mobilier original et le musée d'armes des chevaliers du Moyen Age sont dispersés.

Documentation : P.J. ROUX et J.J. TAULELLE.

BARJAC (SYNOPTIQUE)

LE SOL

1. Plateaux crétacés et serres du Secondaire

à l'Est

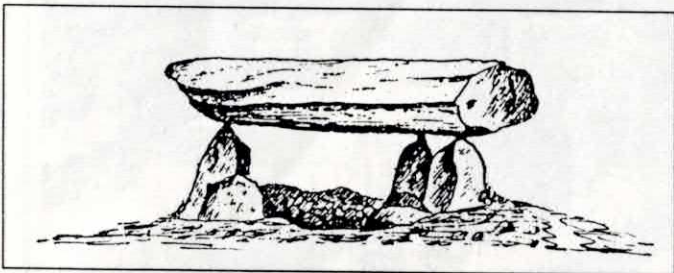
Plateau des GRAS
Garrigues Plateau de RONZE
Causse de MEJANNES LE CLAP

à l'Ouest

Serre de BOUQUET
Serre de ROUSSON
Serre d'UZEGE
Serre de CRUIERE
Rocher de SAMPZON

Erosion :

- * Roches ruiniformes : PAIOLIVE - ROQUEPERTUIS
- * Grottes - Avens : COCALIERE - ORGNAC - FORESTIERE - COLOMBIER - SAINT MARCEL - MARZAL - RONZE - GRETTES DES FEES - GLEYSACE
- * Gorges : ARDECHE (Pont d'Arc) - CHASSEZAC - CEZE (Cascades et marmites du SAUTADET) - AIGUIL-LON (Détroits des Concluses)
- * Rivières souterraines : CLAYSSE (Goule de SAUVAS)



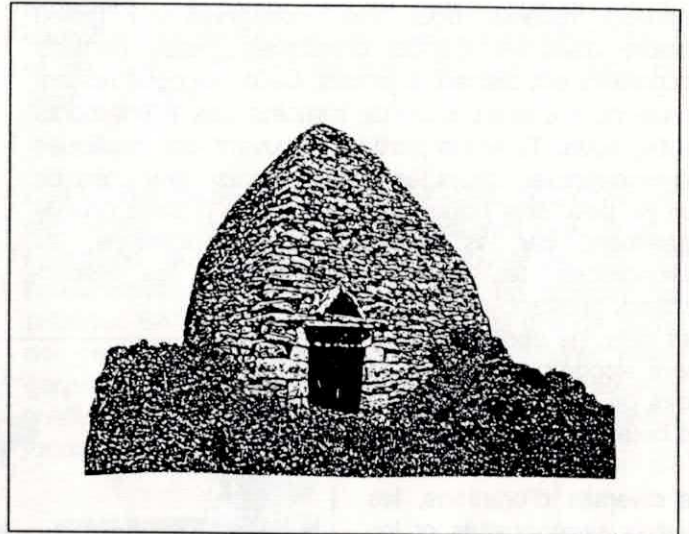
2. Bassins tertiaires de BARJAC - ALES - LUNEL (alluvions quaternaires)

Sous-sol :

Lignites (BARJAC)
Asphalte (AVEJAN)
Bitume (ST ETIENNE DE SERMENTIN)
Sources sulfureuses : LES FUMADES - RIBES-HAUTES
Sources vauclusiennes : ARLENDE - LABEGUDE

LA PREHISTOIRE ET LA PROTOHISTOIRE

Grottes préhistoriques : ST PRIVAT DE CHAMPCLOS - Baume RONZE



Dolmens : Bois de RONZE - Montagne de la SERRE de CRUIERE

Menhir : LUSSAN Capitelles (bories) : Garrigue SERRES

Oppida : Hauteurs des Garrigues - Bordures des Gorges

Epoque Romaine : Bornes millénaires - Cippes et bustes funéraires - Monnaies

Moyen-Age : Vieux Donjon de BARJAC - Château de FEREYROLLE - Mas de PERRY - Chartreuse de VALBONNE - Chapelle ST SEBASTIEN

Renaissance : Château neuf de BARJAC - Chapelle des CAPUCINS - Portes et Façades - Vieilles rues - Eglise ST LAURENT.

QUELQUES ASPECTS DE L'HISTOIRE DE BARJAC A L'EPOQUE REVOLUTIONNAIRE

Les documents de l'époque révolutionnaire sont suffisamment récents pour être conservés en grand nombre dans les dépôts d'archives... mais certains documents ont disparu à jamais. Ceux qui nous restent proviennent d'acteurs ou de témoins des événements de l'époque. Témoins partiels, souvent car impliqués personnellement dans les conflits locaux, leur point de vue ne peut être neutre ; témoignages à sens unique également, car les plaintes, les dénonciations, les délibérations des autorités municipales, les procès-verbaux mettant en cause des tiers, ne sont que rarement accompagnés par le point de vue ou la défense de ceux-ci.

La diversité d'opinions, les rivalités personnelles et les divergences politiques entre nos ancêtres furent sans aucun doute nombreuses et donnèrent naissance à des débats passionnés et à des troubles internes fréquents. Mais notre cité, en dépit des multiples plaintes adressées aux autorités supérieures, qui dépeignaient ses citoyens comme étant toujours sur le point de s'entre-égorgier et de la mettre à feu et à sang, sut donner un exemple de tolérance en ces périodes troublées. En effet, si quelques Barjacois furent arrêtés lors des diverses péripéties révolutionnaires, aucun ne paya de sa vie sa participation à ces événements ce qui ne fut pas le cas dans plusieurs villages voisins, notamment à Saint Sauveur de Cruzières où le procureur de la commune, le patriote MALIGNON est abattu à coups de fusil à l'entrée du village et son

cadavre précipité dans un puits ; à Bessas où une bande de contre-révolutionnaire investissent la maison d'HEYRAUD, s'emparent des armes et des objets de valeur, saisissent le propriétaire et, malgré les supplications de sa femme et de ses enfants, l'abattent à coup de fusil au coin d'un bois ; à Saint André de Cruzières où les troupes révolutionnaires, n'ayant pu mettre la main sur les habitants qui s'étaient enfuis mirent le feu au village "sans qu'il fut possible de sauver une seule maison".



La fête de la Fédération le 14 juillet 1790:

Un groupe de partisans royalistes s'étant emparés de BARJAC, les 27 et 28 germinal An IV de la République, après avoir fusillé les officiers de la petite garnison et s'être saisi d'un canon, les autorités municipales refusèrent de fournir au chef des rebelles la liste de proscription qu'il demandait, ce qui permit au Général CHATEAUNEUF-RANDON de faire preuve de clémence en n'exerçant pas de représailles contre notre cité lorsque les troupes républicaines remplacèrent les royalistes. Cet exemple de tolérance mérite d'être signalé car nul n'a voulu faire couler le sang de ses concitoyens en les dénonçant en dépit des multiples rivalités et des graves dissensions qui pouvaient exister entr'eux et dont nous allons examiner quelques aspects.

Un document de l'époque donne à BARJAC une population de 1588 habitants, répartis ainsi :

BARJAC ville : 1 262 habitants

Mas Lozard : 39 habitants

Rieu : 22 habitants

Le Mazert : 12 habitants

Chabriac : 39 habitants

Malibaud : 12 habitants

Grézan : 10 habitants

Trédoul : 13 habitants

Mas de Reboul : 28 habitants

27 maisons isolées : 151 habitants

A la même époque, les communes d'AVEJAN (qui ne fut rattachée à Saint Jean de Maruéjols qu'en 1813) et de SAINT PRIVAT de CHAMPCLOS qui formaient alors le Canton de BARJAC avaient respectivement 151 et 469 habitants. La population de BARJAC à cette époque était donc sensiblement plus importante qu'actuellement, mais elle était loin d'atteindre l'apogée du milieu du XIXème siècle où elle dépassait 2 500 habitants.

L'Assemblée Nationale ayant créé des districts dans les départements, le canton de BARJAC fut rattaché au district de PONT SAINT ESPRIT alors que le canton de RIVIERES, qui comprenait les autres communes du canton actuel de BARJAC plus celles de SAINT DENIS et de SAINT VICTOR de MALCAP, faisait partie du district d'UZES.

Dès les débuts de la révolution, BARJAC se signala par ses rivalités internes qui se manifestaient avec éclat à l'occasion des élections et qui obligèrent souvent l'administration supérieure à envoyer un délégué les présider. BARJAC étant, pendant la plus grande partie de cette période troublée, le siège d'une petite garnison, les divers partis n'eurent que trop souvent tendance à faire intervenir la troupe dans les conflits locaux d'où les réclamations du parti adverse.



L'ELECTION D'UN JUGE DE PAIX



L'élection du juge de paix du canton de BARJAC devait avoir lieu lors de l'assemblée primaire du 30 octobre 1790. Cette assemblée ne put se dérouler normalement. Une pétition de citoyens actifs de BARJAC nous en donne les raisons "le parti de l'aristocratie dont vous ne voulez pas croire l'existence dans notre malheureuse ville a pris un tel empire qu'il n'est d'atrocités et d'excès auxquels il ne soit prêt pour se venger des malheureux patriotes... Voyez notre triste ville

devenue la victime des cabales de soixante factieux, prête à être inondée du sang des infortunés amis de la Constitution... Le parti des malveillants, qui ne se déconcerte pas; parce que vous ne l'avez pas puni sur nos plaintes et qu'il est favorisé par M. FUZET, vice-président du directoire du district de PONT ST ESPRIT (et ancien maire de Barjac) et quatre de nos officiers municipaux, avaient médité le 31 octobre lorsque l'assemblée primaire pour la nomination du juge de paix serait formée, le plus funeste de tous les projets qui ne tenait à rien moins qu'à faire égorger tous les bons citoyens s'il avait malheureusement réussi.

Les factieux au nombre de soixante, armés de pistolets... s'étaient placés dans la partie gauche de l'assemblée. On lisait dans leurs yeux la noirceur du sinistre projet qu'ils méditaient. Il ne s'agissait que de trouver un prétexte pour pouvoir faire agir le détachement de Bresse et profiter de la mésintelligence qui règne entre lui et les bons citoyens pour trouver l'occasion du massacre qu'ils ont projeté depuis longtemps. Le prétexte fut saisi par Louis BERTRAND, orfèvre... Il insulta un citoyen honnête de l'assemblée, il le poussa rudement en lui disant qu'il n'était pas citoyen actif. Dans le même instant, un autre du parti de ces factieux monta au clocher pour sonner le tocsin ou plutôt pour donner un signal d'un horrible massacre, d'autres crièrent "aux armes", l'assemblée fut entièrement dispersée. Le détachement de Bresse s'avança, chargea ses fusils à cartouche et allait tirer sur les citoyens paisibles et désarmés qui sortaient effrayés de l'assemblée si la garde nationale des deux municipalités formant le canton réunie à celle de BARJAC n'était survenue à l'instant pour s'opposer au détachement du Bresse et protéger par sa ferme

contenance les citoyens effrayés.

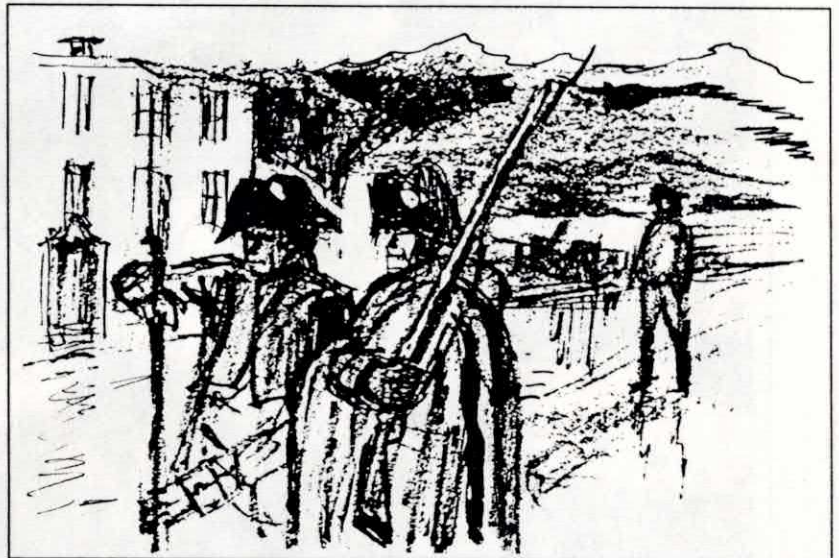
Les pétitionnaires demandent le retrait du détachement de Bresse "qui est l'instrument dont les mal-intentionnés se servent pour exciter des troubles dans la ville" et l'envoi d'un commissaire "pour venir à BARJAC informer contre les auteurs et fauteurs de tant de désordres".

Le directoire du département du Gard donna satisfaction à cette demande en envoyant à BARJAC un commissaire "veiller à l'observation des lois et prévenir les voies de fait dans l'élection du tribunal de paix de ce canton".

Le compte-rendu détaillé de cette élection, qui mobilisa les électeurs pendant plus de trois jours, par un observateur extérieur et impartial nous donne des indications précises sur son déroulement.

Le mercredi 3 novembre, le commissaire arriva, s'installa au château et reçut de nombreuses visites des citoyens des deux partis qui divisent la contrée.

Le jeudi 4 novembre, "pour dissiper les craintes qu'inspirait à quelques citoyens l'arrivée prochaine des paysans qui, le dimanche 31 octobre, étaient venus en armes se former en bataille sur l'esplanade où ils avaient en même temps établi une sorte de corps de



garde, et pour empêcher toute rixe à la porte de la salle où devait se tenir l'assemblée primaire du canton, nous ordonnâmes que cette porte soit gardée par huit soldats, dont quatre de milice nationale et les autres du régiment de Bresse et nous requîmes le commandant du détachement de chasseurs de ce dernier corps en

garnison à BARJAC De réunir toute sa troupe non loin du lieu des séances, dès neuf heures du matin. "L'assemblée se constituait paisiblement lorsque le commissaire fut averti "que parmi ceux de SAINT PRIVAT, une vingtaine venaient d'entrer dans la ville avec leurs fusils qu'ils avaient déposés dans une maison suspecte ; nous donnâmes des ordres au Commandant de la troupe de ligne pour qu'au moindre mouvement, à la plus légère commotion, cette habitation fut environnée, et nous mandâmes le Maire de SAINT PRIVAT que nous rendîmes responsables sur sa tête des suites d'un pareil armement, surtout s'il arrivait qu'un seul de ses concitoyens osât reprendre ses armes avant le terme de l'opération de la journée. A quatre heures du soir, le commissaire apprit qu'un certain nombre de citoyens non-actifs de SAINT PRIVAT votaient malgré les oppositions pour l'élection du président de séance ce qui obligea le commissaire à proclamer la nullité du scrutin. A la suite d'un incident de procédure, l'assemblée entière des citoyens actifs du canton, à l'exception d'une trentaine de personnes, se rendit au château, entraînant dans sa marche les femmes, les enfants, les mendiants qui remplirent les appartements et refluerent non sans peine dans la cour, où le commissaire leur indiqua avec sévérité qu'il traiterait uniquement avec des députés et non avec l'assemblée en corps et qu'il ferait placer des sentinelles qui préviendraient de semblables visites. La nuit interrompt les travaux de l'assemblée qui doit se poursuivre le lendemain à sept heure et demie du matin.

Le vendredi matin, le commissaire du district prit les mêmes pour assurer le calme. Vers huit heures, "nous fûmes prévenus qu'en exécution des menaces qu'ayant fait les paysans de se transporter en armes à BARJAC, il en paraissait déjà plusieurs pelotons dans la campagne. Nous envoyâmes sur le champ, au devant d'une troupe nombreuse que nous distinguons du château, douze soldats et un officier du régiment de Bresse charger de faire rétrograder ces paysans, et leur signifiant s'ils s'y refusaient, qu'ils seraient désarmés en arrivant à la ville et traités comme perturbateurs du repos public et

rebelles. En un moment, toutes les bandes de villageois armés furent dissipées, nous apprîmes cependant qu'une douzaine de personnes en armes étaient entrées furtivement dans la ville dont l'abord ne peut être absolument défendu ni tous les passages gardés puisqu'elle est ouverte de tous côtés et non murée. Nous fermâmes les yeux sur ce délit, en prenant des précautions pour que le repos public n'en reçut aucune atteinte. A cinq heures et demie du soir, après que de nombreuses questions eurent été posées au commissaire et que le bureau de l'assemblée eût enfin été élu, elle se sépara en se donnant rendez-vous le lendemain à sept heures du matin "afin que les habitants des campagnes pussent retourner de bonne heure à leurs affaires domestiques".

Le samedi, les mêmes dispositions ayant été reconduites pour assurer la liberté des suffrages et la tranquillité publique, l'assemblée primaire ne s'ouvrit qu'à onze heures et demie et son président fut élu et proclamé juge de paix vers cinq heures du soir. Le commissaire souhaitait "que l'assemblée primaire continuant les élections nommât, ce soir même, les prud'hommes assesseurs". Le président lui écrivit que "pour terminer les opérations, il faudrait passer la nuit entière ce que les citoyens qui composent l'assemblée ont paru ne pas désirer". La poursuite de l'élection fut donc fixée au dimanche à huit heures du matin.

Avant que la séance ne fût levée, un officier du régiment de Bresse parût dans l'assemblée primaire et demanda au nom de ses soldats "qu'elle voulut bien attester leur bonne conduite et certifier qu'ils avaient toujours évité d'adopter aucun

parti ; cette pétition fut d'abord honorablement accueillie et suivie de longs applaudissements ; mais le sieur BORIE qui, plusieurs fois, avait été grièvement inculpé par cette troupe, quittant le siège de président, circule



dragon
(1791)



quelque temps dans l'assemblée, se fit proclamer rédacteur du certificat demandé et finit par insulter verbalement et par écrit de braves militaires auxquels le canton a de grandes obligations, mais qu'une lettre anonyme a noirci auprès de leurs camarades". Le commissaire rend hommage à la discipline de cette troupe "à qui l'honneur a fait prendre la résolution de ne fréquenter aucun habitant pour éviter le soupçon de séduction "et propose aux administrateurs du département d'accorder un témoignage authentique de leur satisfaction au détachement de chasseurs du régiment de Bresse en garnison à Barjac".

Le dimanche matin, "la plus grande tranquillité régnant dans cette ville, et les personnes qui eussent désiré exclure de tout emploi le sieur BORIE, convaincues de leur impuissance contre le nombre de suffrages acquis à ce citoyen, ayant abandonné la partie après l'avoir perdue, et ne voulant plus retourner à l'assemblée pour y voter, nous n'avons pas jugé à propos de mettre la troupe de ligne sous les armes, et MM. les Officiers Municipaux ainsi que tous les notables citoyens nous assurant qu'ils ne craignaient plus de troubles, puisque la lutte des partis était finie, nous avons délibéré de retourner à nos occupations ordinaires sans attendre que les prud'hommes-asseesseurs furent élus".



de l'omte de Mirabeau

Mirabeau

de Robespierre

Robespierre

Danton

Danton

Corday

Charlotte Corday

Talleyrand

Talleyrand

Marie antoinette

Marie Antoinette

Camille Demoulins

Camille Demoulins

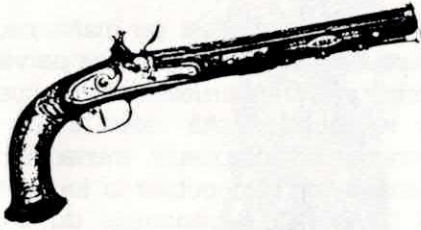
Boissy d'anglacs

Boissy d'Anglas

Bonaparte

Bonaparte

TROUBLES A BARJAC



Les troubles commencèrent à BARJAC le samedi 31 mars 1792 à huit heures du matin ainsi qu'en témoigne le procès-

verbal établi à cette occasion. Ce jour-là, une centaine de personnes se réunirent au Jeu de Ballon, se rendirent dans divers jardins qui entouraient la ville, en abattirent les murs et les dévastèrent. Les autorités municipales "ayant voulu leur représenter qu'ils violaient la loi qui interdit les voies de fait et leur faire cesser leur entreprise en les engageant à se retirer, ils ont répondu comme des forcenés que les jardins avaient été usurpés et appartenait à la ville, que les prétendus propriétaires étaient des aristocrates, qu'ils voulaient les abattre pour élargir le passage et que si nous ne nous retirions pas nous-mêmes, ils allaient nous prendre à coups de pierre", menaces qui se réalisèrent, le sieur VINCENT officier municipal ayant reçu un coup de pierre au bras. Les autorités requièrent le commandant des Chasseurs des Vosges de mettre à leur disposition un détachement de vingt hommes pour rétablir l'ordre, mais à leur retour l'attroupement s'était dissipé après avoir démoli presque entièrement les murs de deux jardins et entamé en deux endroits celui du sieurs MERLE ci-devant LAGORCE.

Le lendemain 1er avril 1792, le corps municipal ayant appri que le même attroupement "voulait se porter en foule dans les maisons des citoyens de cette ville parce qu'ils sont aristocrates, qu'ils ont refusé constamment de porter la cocarde nationale, de paraître aux assemblées de la garde nationale... de faire leur service, de monter la garde ou de payer la taxe pour le remplacement" et craignant que le "peuple irrité contre ces prétendus aristocrates par les mauvais propos qu'ils ne cessent de tenir continuellement contre la Constitution ou les tentatives qu'ils font journellement pour fanatiser les esprits et détourner autant de citoyens qu'ils peuvent, d'aller à la messe d'un curé constitutionnel, en leur insinuant que cette messe ne vaut rien et qu'ils seront damnés, ne se portât à des excès contre eux ou contre les propriétés" décida le désarmement de ces citoyens prétendus aristocrates.

Pour effectuer ce désarmement, "le corps municipal marchera à la tête d'un détachement de cent hommes de garde nationale et de quarante hommes de troupes de lignes". Une plainte adressée aux administrateurs du Directoire du Département du GARD et du district de PONT ST ESPRIT par un certain nombre de ces

"prétendus aristocrates" nous permet de savoir comment s'est effectué ce désarmement. Après avoir fait rassembler en armes tous les citoyens actifs du canton, "ils se rendirent ensuite, accompagnés d'un détachement de la garde nationale et de troupes de lignes, dans leurs maisons, pour leur demander leurs armes sans exhiber d'ordres qui les autorisaient à faire une démarche aussi contraire aux lois constitutionnelles qu'ils ont juré de maintenir ; que, sur le refus de certains de remettre la quantité ou qualité de fusils que la Municipalité s'imaginait qu'ils avaient, elle leur laissa de six à quinze hommes à discrétion avec ordre de se faire bien servir jusqu'à ce qu'on aurait rendu les armes, de manière que certains qui n'en avaient même

pas furent obligés de s'en procurer ou de promettre par écrit de leur en donner à une époque fixée pour se faire déloger les personnes que l'on avait mis chez eux, que plusieurs gardèrent vingt quatre heures des soldats qui ajoutaient aux dégâts des aliments et boissons qu'on était obligé de leur donner les figures les plus atroces".



Les plaignants signalent également que le mercredi 11 avril 1792 "on

vint annoncer que des brigands avaient incendié le château d'AVEJAN et qu'ils devaient faire subir le même sort à celui de notre ville". Alors que la Municipalité aurait dû faire prendre les armes à tous les citoyens pour repousser les malfaiteurs s'ils s'étaient présentés, elle se rendit de nouveau chez la plupart des pétitionnaires pour menacer ceux qui disaient n'avoir pas d'autres armes que celles qu'ils avaient déjà remises. Les citoyens désarmés constatent que "la municipalité a obligé tous les propriétaires fonciers de cette commune payant au moins trois quarts des impositions à être désarmés, tandis que ceux qui ne sont pas citoyens actifs le sont... ce qui est une violation manifeste de l'article VII des droits de



l'Homme". Dénonçant la Municipalité qui n'avait pris aucun moyen pour arrêter ces désordres, ils signalent aussi que celle-ci "a souffert qu'on coupe les branches d'un arbre situé près de la porte de l'église paroissiale et sous les fenêtres du Procureur de la Commune et du Juge de Paix, pour en former une potence, sans que le Juge de Paix lui-même ait fait aucune poursuite pour en faire punir les auteurs, ni fait disparaître cet objet qui doit être regardé avec horreur par les vrais patriotes".

Le 18 avril 1792, le sieur PICARD, Commandant de la Garde Nationale fit publier par le valet de la ville une annonce demandant aux membres de la Garde Nationale de se réunir à l'église des Capucins. Il fit venir à l'assemblée M. GUEZ, homme d'affaires du Comte du Roure pour qu'il remit tous ses titres. Il les fit chercher et ordonna de les porter au corps de garde de sa troupe pour les faire examiner.

Le lundi 23 avril 1792, les troubles recommencèrent à BARJAC ainsi qu'en témoignent le procès-verbal établi par la Municipalité et la pétition des citoyens actifs désarmés. Laissons la Municipalité nous raconter ces événements : "Ayant été instruits par la rumeur publique qu'il avait été mis, sans notre ordre, aux portes de la ville des hommes

armés pour empêcher les citoyens d'aller vaquer à leur travaux et leur ordonner en notre nom d'aller travailler à l'Esplanade du Jeu de Ballon pour enlever les décombres des murs des jardins et maisons qui y ont été illégalement démolis.

Prévenus aussi qu'il s'était formé un attroupement considérable de plus de deux cent personnes qui avait pour objet de démolir les murs du jardin du sieur GUEZ notaire et les maisons de plusieurs particuliers de la ville sous prétexte qu'ils sont dans le fonds de la commune et craignant que des projets si condamnables ne fussent exécutés au mépris des lois ; Nous Maire, Officiers Municipaux et procureur de la commune pour reconnaître auparavant la vérité, le nombre et les intentions de cet attroupement avons envoyé sur les lieux où il s'était formé les sieurs SALLES et TRICHOT, deux de nos collègues décorés de leurs

écharpes avec un détachement de troupes de lignes, les ayant chargé avant d'employer la voie de la force de représenter aux citoyens égarés l'oubli de leurs devoirs et de les engager par la force de la persuasion à se retirer paisiblement et de s'abstenir de pareils excès en abjurant une erreur funeste.

A quoi nos deux collègues n'ayant pu malheureusement réussir, la fureur du peuple séduit était parvenue à son dernier excès, ayant été cruellement repoussés et menacés par le peuple exalté, nous avons cru urgent, pour protéger les propriétés menacées de dissiper l'attroupement, de faire publier la loi martiale conformément à l'arrêté du département du 3 avril courant.

La loi martiale a donc été par nous proclamée, décorés de nos écharpes et soutenus par quarante hommes de troupe de ligne, le drapeau rouge a été promené dans tous les lieux et carrefours de la ville et particulièrement dans les endroits de l'attroupement qui ne s'était pas

dissipé, mais qui n'avait fait que changer de place.

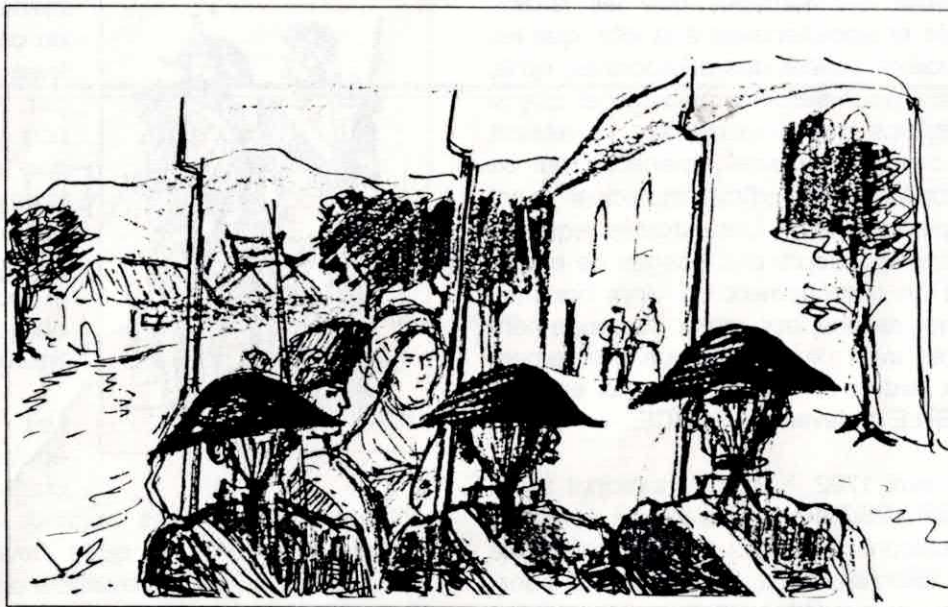
Le signal effrayant du respect dû à la loi n'a pas déconcerté les séditieux.

Revenus à la maison commune, le drapeau rouge a été exposé à la vue du peuple. Des citoyens forcenés ont osé entreprendre de l'enlever.

Un de nos collègues a cru prudent de l'ôter lui-même pour prévenir des malheurs et éviter de faire couler le sang.

Un attroupement considérable s'est alors formé de nouveau et nous a assailli dans la maison commune où s'était réfugié M. le Juge de Paix dans l'intention de nous secourir ou de nous aider de ses conseils.

Il a été insulté avec nous de la manière la plus cruelle et a été menacé d'être pendu. Nous n'avons dû notre salut qu'à un petit nombre de bons et vrais patriotes qui, conjointement avec la troupe de ligne, nous ayant fait un rempart de leurs corps et de leurs bayonnettes sont enfin parvenus à dissiper l'attroupement sans avoir heureusement répandu aucune goutte de sang et cet attroupement s'est enfin terminé par une farandole et par la délivrance à main armée de quatre coupables





sans-culotte parisien
(aquarelle d'époque) [Musée Carnavalet, Paris]

que nous avons fait conduire en prison.

Cependant, les murs du jardin du sieur GUEZ ont été entièrement démolis, la basse-cour attenante à la maison du sieur CONTE, notable, détruite et démolie entièrement, une partie du mur d'une boutique de François BARTHELEMI entièrement détruite ainsi qu'une partie du mur d'un pré d'Antoine TAULELLE et la servante du sieur GUEZ a été maltraitée et battue".

La pétition des citoyens actifs complète le procès-verbal de la Municipalité en contestant certaines de ses affirmations. Elle indique que "les hommes armés" dont parle la Municipalité étaient des "sentinelles de la Garde Nationale" qui empêchaient les habitants de sortir de la ville et les envoyaient "travailler aux jardins" que les sieurs PICARD, Commandant de la Garde Nationale, MIRABEL son adjutant et TRICHOT Officier Municipal taxèrent de 20 sols ceux qui refusaient d'y aller que les deux premiers "se rendirent dans plusieurs maisons à la tête de gardes nationaux armés" pour y chercher les citoyens récalcitrants de sorte "qu'il y eût vers les sept heures du matin plus de deux cent personnes travaillant depuis la maison du sieur FONTANILLE jusqu'au jardin du sieur GUEZ ; que le sieur TRICHOT "maréchal à forge et officier municipal, non content de regarder démolir le jardin du sieur GUEZ, prêta des outils à plusieurs pour ce faire et avait même offert quelques jours avant deux assignats au sieur COSTE pour l'engager à faire démolir ce jardin et faire mettre hors la ville RAOUX maréchal à forge" ; qu'Antoine TAULELLE officier de la Garde Nationale alla chercher "chez Joseph MONTEIL une faux pour faucher le foin de la partie de son pré sur lequel la muraille du sieur GUEZ devait tomber".

Les pétitionnaires accusent la municipalité et le juge de paix de n'avoir pris aucun moyen "pour arrêter le désordre qui se commettait depuis le commencement de ce mois envers les propriétés des sieurs BERTRAND, FONTANILLE, LACROIX, DUPOUX et LAGORCE qui ont été entièrement dévastées" ; d'avoir refusé de donner des ordres pour faire déplacer les sentinelles qui empêchaient de sortir de la ville d'avoir attendu plus de quatre heures pendant lesquelles deux cent personnes démolissaient les murs, avant de faire déployer le drapeau rouge.

Alors que le procès-verbal de la municipalité parle de "la délivrance à main armée de quatre coupables que nous avons fait conduire en prison", cet épisode est décrit très différemment par la pétition : "Quoique la municipalité n'ignorât rien de ce qui s'était passé, elle fit arrêter et conduire en prison quatre personnes qu'on avait été prendre dans leur maison pour les forcer à travailler. Dès que le Commandant de la Garde Nationale en fut instruit, il fit battre la générale pour assembler sa troupe. Celle-ci assemblée, le sieur PICARD et son adjutant déclarèrent que les quatre personnes n'étaient point coupables, qu'eux-mêmes les avaient commandées ou fait commander, qu'il fallait faire une députation à la municipalité pour qu'elle les fit sortir et en conséquence ils se rendirent eux-mêmes en tête de la députation et obtinrent leur liberté".

Les destructions accomplies, "le sieur PICARD dit encore à la municipalité que le mal étant fait, il était bien possible d'y remédier en prenant une délibération où tous les propriétaires fonciers seraient présents pour se soumettre à payer aux propriétaires qui avaient souffert le prix de leur jardin, mettre à couvert la municipalité et ceux qui avaient pu contribuer aux dévastations". La municipalité donna son accord à cette proposition et décida une assemblée le même jour à deux heures après-midi à l'église des Capucins, bien que plusieurs citoyens aient déclaré que "le Commandant de la Garde Nationale était seul responsable des dégâts commis puisqu'il avait ordonné de les faire". La municipalité autorisa également les citoyens qui le souhaitaient à faire une farandole "pour faire cesser la division qui règne dans notre pays".

Les 43 citoyens actifs, signataires de la pétition demandent l'envoi à BARJAC de "plusieurs commissaires chargés de faire exécuter les lois au lieu et place de la municipalité".

Les commissaires du Département du GARD chargés d'enquêter sur les troubles dans le district de PONT ST ESPRIT déclarent dans un rapport du 5 mai 1792, après avoir visité les 35 communes du district, que BARJAC est la commune "où il s'est commis les plus grands désordres et les dévastations les plus considérables". Après avoir fait abattre le mûrier qui avait été arrangé en forme de potence, ils tentent, mais "inutilement de réunir les esprits et nous avons vu avec peine qu'il n'y avait pas d'autres moyens de faire cesser les

troubles qui agitent cette ville depuis trop longtemps, et d'en découvrir les véritables auteurs, que de poursuivre en justice et faire punir suivant les lois, tous ceux qui sont accusés de les avoir violées, et qui s'en écarteront à l'avenir.

L'INSECURITE SUR LES ROUTES ET DANS LES CAMPAGNES

Les troubles et les guerres de l'époque révolutionnaire favorisaient l'insécurité sur les routes et dans les campagnes. Les exemples de cette insécurité dans notre région ne manquent pas.

Le 21 juin 1791, le Maire de SAINT AMBROIX reçoit une plainte du nommé SEMENERY, voiturier de la ville de BARJAC qui lui signale que "se retirant du marché de SAINT AMBROIX avec sa voiture, il a été arrêté, après avoir passé le pont, par deux hommes dont il peut décliner l'identité, l'un étant de BERRIAS et l'autre de MAISONNEUVE, qui lui ont demandé de quel parti il était ? Celui-ci leur ayant répondu que "n'étant pas assez éclairé pour décider quel était le bon ou le mauvais parti, il prenait celui de ne se mêler que de ses affaires personnelles", il fut frappé par ses interlocuteurs. Le Maire de SAINT AMBROIX fut obligé de satisfaire à la demande "faite par ledit SEMENERY de lui donner le valet de ville pour l'accompagner jusqu'à une certaine distance de la ville dans la crainte où il était de rencontrer encore ses agresseurs avant de reprendre le chemin qui le conduit à BARJAC".

Le 9 juillet 1793, An 2 de la République, les administrateurs du district d'ALES signalent aux membres du Comité de Salut Public du Département du GARD que "beaucoup de déserteurs et de fuyards de la LOZERE sont par pelotons, dans les bois de SAINT ANDRE DE CRUZIERES, de VAGNAS et de LAGORCE ; qu'ils ont fait plusieurs vols et qu'ils ont menacé les habitants de SAINT ANDRE de ravager leurs propriétés s'ils donnaient avis de leur rassemblement aux autorités publiques". Les déserteurs semblent particulièrement nombreux dans la région où, à la même époque, on en compte 15 pour les trois communes de BARJAC, SAINT PRIVAT et AVEJAN.

Les dispositions de la loi du 10 vendémiaire an 4 rendaient les communes responsables des vols commis sur leur territoire lorsqu'elles n'avaient pas employé tous les moyens en leur pouvoir pour repousser les attroupements des brigands. Or, il était difficile aux municipalités d'assurer la protection des hameaux et maisons isolées souvent fort éloignées des villages. Les procès-verbaux de l'époque font état "d'une troupe de brigands qui désarme et pille les citoyens, et qui paraît tantôt au nombre de 10, 20, 30 et jusqu'à 80 ;

que cette troupe se rassemble et se dissipe ordinairement dans l'espace d'une nuit sans laisser après elle d'autres traces que celle des vols qu'elle a commis".

Un procès-verbal dressé par le juge de paix du canton de BARJAC indique que le 11 thermidor An 9, cinq brigands armés s'introduisent à la nuit tombante dans la maison de Louis BASTIDON, demeurant au mas d'Uzac, Commune de BARJAC, et après avoir fouillé les pièces, brisé et fracturé les meubles, ils emportèrent des vêtements et l'argent trouvé dans la maison. Souvent, les brigands doivent se contenter de faire main basse sur le pain, les fromages de chèvre, les bouteilles de vin rouge, la saucisse...

Bien que cette bande de brigands ait pour habitude de ne se porter sur aucune habitation sans être certaine d'être supérieure en nombre, elle se heurte parfois à des résistances imprévues comme à AVEJAN où l'adjoint au maire écrit que les habitants s'étant levés en masse les avaient repoussés et que "sans l'obscurité de la nuit, ces brigands auraient été victimes de leur scélératesse". La présence de ces brigands est signalée dans les communes de BARJAC, SAINT JEAN DE MARUEJOLS, ROCHEGUDE, MEJANNES LE CLAP, SAINT VICTOR... où ils pillent les maisons et la caisse des percepteurs. Le tribunal civil d'ALES, qui déclare les 6 et 11 frimaire An 9 que les communes de BARJAC, ROCHEGUDE "ne sauraient être garantes des délits qu'elles ne peuvent empêcher" reconnaît que "la terreur est tellement répandue dans les campagnes qu'une partie d'entre les habitants et parmi les plus aisés ont abandonné leurs habitations pour aller habiter les villes voisines.

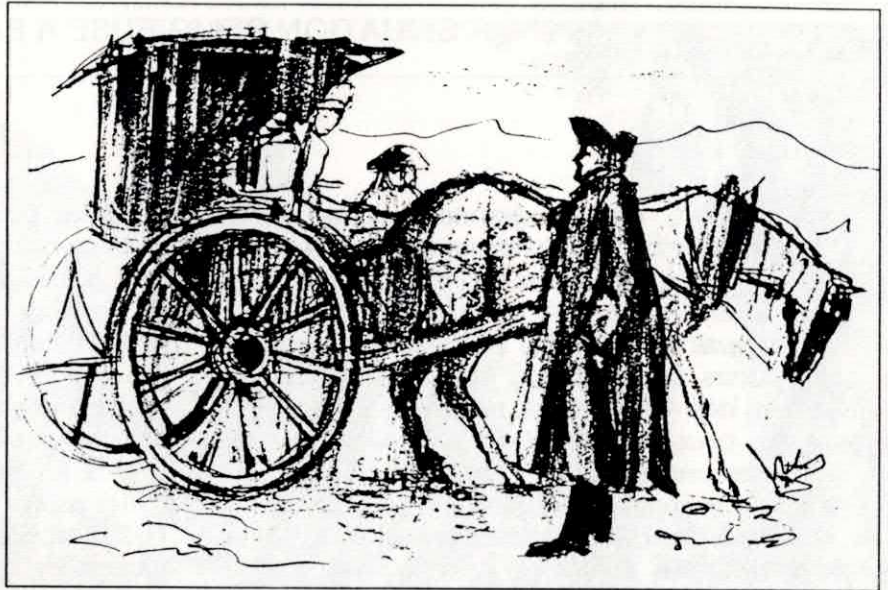
Les routes et les chemins n'étaient pas plus sûrs de jour. Le 24 frimaire An 9, le commissaire du Gouvernement près le tribunal civil d'ALES rend compte au citoyen ministre de la justice qu'il vient de recevoir deux procès-verbaux dressés le 20 frimaire par le juge de paix de BARJAC pour deux délits commis le même jour dans les environs de BARJAC. Le premier a visé un commerçant en bestiaux de BARJAC nommé Louis DUGOUT, qui fut arrêté près de BESSAS, sur le chemin de BARJAC aux VANS par plus de six hommes armés de fusils, qui le firent tomber de cheval à coups de crosse, le fouillèrent et lui volèrent deux mille cinquante francs en 85 pièces d'or et dix francs en monnaie. Le second eut lieu sur le chemin de BARJAC à Pont St Esprit, où un cultivateur de SIGNARGUES, Louis BORIE, qui revenait de BARJAC où il venait de vendre un cochon au marché et en ramenait avec lui un autre invendu, avait aperçu à environ deux cent pas sur le chemin un homme armé d'un fusil. Il quitta alors le grand chemin pour prendre une traverse qui conduit aux vignes, abandonna son cochon, vit un second homme qui parlait au premier en disant "il s'est sauvé", et retourna à toutes jambes à BARJAC à travers champs prévenir le Maire qui fit sonner le tocsin et assembler la Garde Nationale sans résultats.

Le bureau de poste de BARJAC correspondait avec celui de PONT ST ESPRIT par un piéton qui allait, trois fois par semaine, prendre les dépêches au bureau de PONT ST ESPRIT. Ce piéton fut arrêté le 1er brumaire An 6 (22 octobre 1797) par quatre brigands armés de fusils, de pistolets et de batons qui le dépouillèrent de toutes les valeurs qu'il portait.

Le 29 nivose An 8, le brigadier de gendarmerie en résidence à BARJAC établit un procès-verbal à la suite de l'attaque par une cinquantaine de brigands de la maison du citoyen VIGNAL au hameau de BERNAS, commune de MONTCLUS. Les brigands franchirent la Cèze sur un bateau à MONTCLUS,

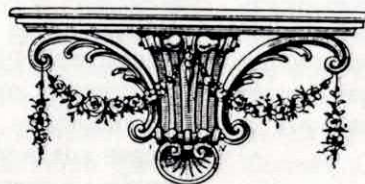
"furent aperçus par des femmes le lendemain dans le bois, tous armés et masqués, et crièrent aux dites femmes de ne pas les regarder". Deux jours auparavant, les brigands avaient enlevé 52 moutons dans une bergerie de MONTCLUS mais ce forfait ne leur rapporta pas car le conducteur fut arrêté par les habitants du TERME et conduit à BARJAC avec les moutons pour y être mis à la disposition de la justice.

Les brigands n'hésitaient même pas à s'attaquer en plein jour aux gendarmes, comme en témoigne le procès-verbal dressé par le brigadier LAUZE et deux gendarmes, qui signale que le 8 brumaire, An 8 à 9 heures du matin, ils ont été attaqués par des brigands embusqués dans les bois, sur la hauteur dans la commune de MASSARGUES, qui ont voulu les arrêter en leur criant "Coquins ! A bas les armes" et qui leur ont tiré une décharge sans les atteindre ni eux ni leurs chevaux. Les gendarmes obligés de grimper la montagne et de céder à la force et n'ayant pu obtenir de l'agent municipal de MONTCLUS, faute d'hommes et d'armes, le détachement de gardes nationaux qu'ils avaient requis pour réprimer les brigands, durent traverser la Cèze, la passer de nouveau en barque à



LA BEGUDE de THARAUX et ne rentrer à BARJAC qu'à cinq heures du soir.

Un rapport du chef d'escadron de Gendarmerie Nationale au commissaire du directoire exécutif près de l'administration centrale du Gard insiste sur le fait "qu'aussitôt que nos troupes se retirent de ces contrées, les scélérats y reparaissent impunément. C'est pourquoi je pense que le point de BARJAC ainsi que toute la ligne de séparation avec le département de l'ARDECHE ne peut être laissée sans troupe et qu'il est évident de prendre à cet égard des mesures fortes et rigoureuses et sans perte de temps afin d'empêcher que la tranquillité de notre département puisse être inquiétée". Simultanément, le 29 nivose An 8, le commissaire du gouvernement près de l'Administration municipale du canton de BARJAC s'adresse à son collègue de NIMES pour lui signaler que les 15 hommes de troupe de ligne en garnison à BARJAC sont insuffisantes pour tranquilliser la population, qu'il faudrait 50 hommes "alors cette force armée jointe à la gendarmerie et à la garde nationale armée en imposeraient aux brigands".





BARJAC, dont la grande majorité de la population était protestante au début du XVII^{ème} siècle -une chronique de l'époque nous indique qu'il ne restait que quelques catholiques- avait été convertie au catholicisme dès la fin des Guerres de Religion à la suite de missions menées par des Capucins et de l'implantation d'un couvent de ceux-ci à BARJAC. A la veille de la Révolution, les protestants ne constituaient à BARJAC qu'une infime minorité de la population et semblaient vivre en bonne entente avec leurs concitoyens. Cette uniformité religieuse autour du catholicisme épargna sans doute à BARJAC les exactions et les violences entre concitoyens qui se manifestèrent dans les localités où les fidèles des deux cultes s'affrontèrent.

Les protestants étaient généralement favorables aux idées révolutionnaires qui leur apportaient davantage de liberté dans l'exercice de leur culte et leurs droits civils et politiques. Les catholiques, notamment dans notre région qui avait vécu la guerre des Camisards furent souvent, par opposition, hostiles aux idées nouvelles. L'oecuménisme, la tolérance n'étaient que fort peu appréciés à l'époque. Et pourtant... le corps municipal de BARJAC qui envoyait sa Garde Nationale participer au premier grand rassemblement contre-révolutionnaire du camp de JALES, prit la précaution d'écrire préalablement (le 16 Août 1790) à la municipalité de BERRIAS pour lui demander si le commandant de la garde nationale de BARJAC protestant "quoique fort honnête homme" ne courait aucun risque en se rendant à cette manifestation. La religion de la famille BASTIDON qui participa activement à la vie politique locale en s'engageant nettement en faveur des idées nouvelles -comme la grande majorité des protestants- ne semble pas lui avoir nui auprès de la population catholique de BARJAC, alors que les affinités religieuses de cette famille avec les protestants de SAINT JEAN entraînèrent la mise à sac de sa résidence du mas d'Uzac par des gardes nationaux catholiques de SAINT JEAN le 20 février 1791, à l'époque du second camp de JALES.

Les catholiques constituaient donc la quasi-totalité de la population de BARJAC, mais ils étaient eux-mêmes divisés entre partisans et adversaires des idées nouvelles qui s'affrontaient violemment... heureusement le plus souvent verbalement.

Nous n'avons que fort peu d'informations sur le couvent des Capucins qui existait en 1789 à BARJAC et qui regroupait sept moines. La vie monastique ne semble pas avoir été particulièrement prisée dans ce couvent puisque 5 capucins de BARJAC sur 7 déclarèrent se soumettre à la décision de l'Assemblée

Nationale d'interdire les vœux monastiques et de supprimer les ordres religieux alors que seuls 12 des 70 capucins du GARD sont favorables à cette mesure. Un barjacois pourtant, Antoine PELLIER, plus connu sous le nom de Père CHRYSOSTOME, capucin au couvent de PONT ST ESPRIT aux débuts de la révolution, entra rapidement dans l'illégalité pour la défense de sa foi. Le 6 juillet 1791, le Maire de PONT ST ESPRIT informe son conseil municipal que "différentes personnes ont rapporté que le Père CHRYSOSTOME capucin au couvent de cette ville, ne cesse au tribunal de la pénitence de se répandre en propos incendiaires contre les évêques, curés et vicaires assermentés de cette paroisse et d'égarer, sous le voile de la religion les âmes faibles qu'il est urgent d'y remédier".

La municipalité de SAINT AMBROIX signale le 11 mai 1793 aux administrateurs du GARD "qu'un capucin, jadis du couvent du Saint-Esprit, déguisé en paysan, fanatise continuellement les lieux de RIVIERES, BOISSON, ALLEGRE, AUZON, SAINT JULIEN et SAINT AMBROIX passant d'un endroit à l'autre alternativement tellement que depuis ses visites, les églises aux offices sont désertes".

Le courrier d'AVIGNON du 2 juin 1793 écrit sous la plume d'un correspondant de RIVIERES de THEYRARGUES "qu'un ex-capucin désole la contrée. Il parcourt les villages et les fanatise".

Voici le portrait qu'on en fait : c'est un autre Vulcain, il est borgne et boîteux, d'un teint pâle et livide, allongeant un pas précipité et inégal...".

Selon Albin MAZON : "en 1795, il alla remplacer à SAINT MARCEL de CARREIRET le curé absent et c'est là qu'il fût arrêté, le 6 JANVIER 1799, par une bande armée venue de BAGNOLS. "Le Père CHRYSOSTOME fut déporté -comme les curés réfractaires de BARJAC et SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS- à l'île d'OLERON, d'où il parvint à s'échapper en juillet 1800 et revint accueilli triomphalement à SAINT MARCEL.

Nous n'avons pas, jusqu'à présent, trouvé trace du passage du Père CHRYSOSTOME à BARJAC pendant la période révolutionnaire en dépit de sa bonne connaissance de la région de BARJAC où il avait passé ses années de jeunesse et du fait qu'il savait pouvoir compter sur le soutien d'une grande partie de la population.

Le vote de la Constitution civile du clergé, le 12 juillet 1790, divise le clergé et la population catholique. Les assemblées électorales étaient compétentes pour l'élection des évêques et des curés qui devenaient des



fonctionnaires civils devant adhérer au nouveau régime. Le refus du serment équivalait à une démission. Le curé de BARJAC et son vicaire, celui de SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS, celui d'AVEJAN, refusent de prêter serment et deviennent réfractaires. Un vicaire de PONT ST ESPRIT, THIBON, est élu le 9 octobre 1791 à la cure de BARJAC. Appuyé par les révolutionnaires locaux, le curé constitutionnel "auquel on a voulu tirer un coup de pistolet un jour qu'il était à s'habiller dans la sacristie" est en butte à l'hostilité d'une grande partie de la population restée fidèle à ses anciens pasteurs. Une adresse de la société des Amis de la Constitution, de l'union et de l'égalité de la ville de BARJAC au Directoire du département du GARD reconnaît que "l'amour de la Constitution s'altère et s'affaiblit dans notre ville malgré tous les efforts que nous faisons pour l'y propager" et dénonce l'influence des prêtres réfractaires. Le 4 novembre 1791, le Maire, les officiers municipaux et le procureur de la commune signalent que "le fanatisme est à son comble et si notre curé constitutionnel est maintenu dans ses fonctions, nous le devons aux soins de notre garde nationale, mais nos prêtres réfractaires se retournent de toutes les manières pour troubler la tranquillité publique et répandre l'alarme dans les consciences".

Le 20 juin 1793, le Conseil général de la commune de BARJAC refuse un certificat de civisme aux citoyens BERTRAND et BRUNEAU, sous le prétexte que "la

maison de BERTRAND depuis le commencement de la Révolution n'a cessé d'être le temple du fanatisme présidé par son frère l'abbé, prêchant lui et son frère au peuple que la religion était détruite et que l'assemblée nationale y avait portée atteinte ; ayant par ces discours pervers, raison de la messe du curé constitutionnel persuadé le peuple d'aller ouïr celle du curé de VAGNAS inconstitutionnel".

Le curé constitutionnel, pourtant membre comme eux de la société populaire, entre en conflit assez rapidement avec la municipalité révolutionnaire et les sans-culottes locaux. La politique anti-religieuse de la Convention le choque ; il prêche à ses fidèles que les prêtres qui ont renoncé aux fonctions ecclésiastiques et ceux qui se marient sont autant de sacrilèges et d'ennemis de la religion catholique. Il critique le remplacement du dimanche par la décade et dit qu'il n'y aura bientôt plus de messes, ni de vêpres. Il est à l'origine de diverses manifestations populaires en faveur de son maintien. Dénoncé pour incivisme par le Conseil Général de la Commune de BARJAC au Directoire du District de PONT-SUR-RHONE comme propagateur du fanatisme et de l'esprit contre-révolutionnaire, il est accusé de "mettre cette commune par ses manoeuvres machiavéliques en état de contre-révolution et d'y faire adopter les principes des rebelles de la Vendée" et condamné à la déportation le 18 nivose, An 2 de la République.

Le 28 germinal, An 2 de la République, le Conseil Général de la Commune de BARJAC, après avoir entendu le Maire l'exhorter à faire "triompher la Raison sur le fanatisme" arrête "que l'église paroissiale sera convertie en temple de la Raison", "qu'à la diligence du corps municipal, il sera orné d'une Montagne surmontée du Bonnet de la Liberté, du buste de MARAT et de ceux qui, comme lui, ont bien mérité de la patrie, à mesure qu'on pourra se les procurer", "que les croix qui peuvent encore exister seront abattues".

Le culte de la Raison ne semble pas avoir séduit la majorité de la population de BARJAC. Les sans-culottes et membres de la société populaire de BARJAC se plaignent à la société populaire de PONT-SUR-RHONE que "des mains sacrilèges s'étaient portées à renverser du piédestal et briser la Déesse, l'image rédemptrice de notre liberté".

Les sans-culottes barjacois, bien que contrôlant la municipalité, reconnaissent dans la même lettre qu'ils se sentent "opprimés", qu'ils ne peuvent sortir de leurs maisons sans exposer leurs vies et demandent l'envoi d'un détachement de 60 hommes pour leur prêter main-forte.

Le 17 floréal, An 4 de la République, le citoyen TROUPEL dans un rapport à l'administration centrale du Département du Gard signale : "La grande majorité des habitants de BARJAC nous a paru maîtrisée par la cruelle passion du fanatisme. Vous ne devez pas perdre un seul instant de vue cette commune..." Un arrêté du Directoire Exécutif pris à PARIS le 19 ventose, An 6, destitue les administrations municipales du canton de BARJAC qui se sont montrées incapables de "comprimer dans ce canton les efforts du fanatisme et du royalisme" et de faire exécuter la loi relative aux émigrés, aux prêtres réfractaires, aux réquisitionnaires et déserteurs".

L'administration centrale du département du GARD qui a proposé cette mesure considère alors que "le canton de BARJAC est depuis longtemps le refuge des prêtres réfractaires qu'il est constant qu'ils y exercent leur ministère malgré les lois, les instructions du gouvernement et les arrêtés de l'Administration centrale".

La période révolutionnaire fut pour les catholiques barjacois et pour leur charge une période d'épreuves et de clandestinité qui semble avoir resserré les liens entre la majorité de la population et son clergé".

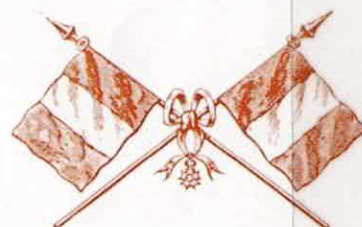




"La liberté de la presse, la liberté d'opinion et d'expression" proclamées pour la première fois dans la Déclaration des Droits de 1789.



ROBESPIERRE



"Chanteurs patriotes" par Guillaume Doncre (1783-1820). Musée Carnavalet, Paris.



DANTON